

PROTÉGEONS LES CULTURES, MAIS LES HUMAINS

?



Photo : <http://www.lafranceagricole.fr/>

Condamnés à utiliser les produits que leur vendent les coopératives agricoles et alimentaires, derrière lesquelles agissent de puissants groupes lobbyistes (agricoles et chimiques), nos amis agriculteurs mettent en terre ce qu'on leur donne. Mais peuvent-ils passer outre ? Malgré moult mises en garde face à la dangerosité d'une simple semence (encore faut-il lire attentivement des étiquettes parfois mal imprimées), ils ne semblent pas toujours prendre la mesure des risques qu'ils encourent pour leur propre santé et celles des consommateurs en bout de chaîne alimentaire. J'en veux pour preuve, les photos prises localement sur des sacs de semences et d'engrais.

Parmi les recommandations vous noterez qu'il est précisé un certain nombre de dispositions à prendre pour l'environnement et notamment pour protéger oiseaux et rongeurs qui se précipitent sur les graines non enfouies (j'ai vu des merles et des corbeaux festoyer sur un champ récemment ensemencé).

Voici donc deux étiquettes, peu rassurantes, extraites d'emballages vides trouvés en bord de champ. Et si l'agriculteur tombe malade, ce sera sans nul doute sa faute, car il est peu probable que toutes les recommandations mentionnées qui nécessitent du temps, soient respectées à la lettre.

Semences protégées avec Sonido® (à base de thiaclopride)

La protection de ces semences est effectuée
selon un niveau convenu de qualité industrielle.

Pour votre propre sécurité et pour protéger l'environnement,
les précautions suivantes doivent-êtré suivies :

En général

Ne pas utiliser les semences traitées pour la consommation humaine ou animale ou pour la production de produits dérivés. Tenir hors de portée des enfants, des animaux d'élevage et de la faune sauvage. Manipuler les sacheries de semences avec le plus grand soin. Eviter le contact avec la peau et le système respiratoire et utiliser un équipement de protection individuelle adapté durant la manipulation des semences et le nettoyage des installations. Se laver les mains et les parties exposées du corps avant le repas et après le travail. Récupérer toutes semences accidentellement répandues en surface. Conserver les semences traitées à l'écart de tout cours d'eau.

Avant le semis

Lors de l'ouverture des sacs de semences et pendant le remplissage ou la vidange de la trémie du semoir, éviter l'exposition aux poussières. Eviter le transfert de la poussière présente dans le sac de semences dans la trémie du semoir. Ne pas retraiter les semences traitées avec des produits supplémentaires.

Pendant le semis

Lors de l'utilisation d'un semoir pneumatique à dépression, les poussières provenant des semences traitées devront-êtré dirigées vers la surface du sol ou dans le sol au moyen de déflecteurs. Semer à la dose de semis recommandée. Pour protéger les oiseaux et les mammifères, les semences traitées doivent être bien recouvertes de terre y compris en bout de sillons.

Après le semis

Ne pas laisser les sacs vides ou les semences traitées inutilisées dans l'environnement. Les éliminer selon la législation en vigueur. Remettre toutes les semences traitées non utilisées dans leurs sacs d'origine et ne pas réutiliser les sacs vides pour d'autres usages.

Les conseils de prudence suivants sont à considérer pour l'utilisation des semences traitées avec SONIDO

SPe5 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, s'assurer que les semences traitées sont entièrement incorporées dans le sol et en bout de sillons. Pendant la phase de chargement des semences dans le semoir porter un vêtement de travail couvrant, des gants en nitrile et un masque de protection de type P2.

Les conseils de prudence suivants sont à considérer pour l'utilisation du produit SONIDO en station de semences

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Porter un vêtement de travail couvrant (vêtement à manches longues, pantalon, casquette et veste) pendant les opérations de traitement des semences.

Porter une combinaison de catégorie III type 4, des gants en nitrile, des lunettes de protection et un masque de protection de type P3 pendant les phases de mélange/chargement et de nettoyage.

SONIDO - SACS DE SEMENCES - Octobre 2014

Bayer Service Infos

N° Vert 0 800 25 35 45



Bayer CropScience

Parmi les friandises utilisées pour protéger les graines et inhiber leur germination en voici quelques-unes qui figurent tout au bas de l'étiquette présentée ci-dessous. Pour celles et ceux à qui ces noms savants ne parlent pas, voici leur propriété principale :

THIRAME (antigerminatif) – **FLUDIOXONIL** (Pesticide fongicide) – **METALAXYL M** (Fongicide interdit à la commercialisation) – **TRITICONAZOLE** (fongicide dangereux pour l'environnement et particulièrement pour les poissons).

Après ça, si les cancers se multiplient, il ne faudra pas chercher bien loin.

SOC FRANCE

**SEMENCES CERTIFIEES
REGLES ET NORMES C E**

Espèce : **MAIS HYBRIDE - ZEA MAYS**
Species
Art

Variété : **PAULEEN**
Variety
Sorto

2054 Lot N° : **F0964H022317NZ**
Réf. N° - Anek-az

Pays de production	Poids ou nombre déclaré	Echantillonné
FRANCE	50 000 GRAINS	12/2014

L'information contenue dans l'espace ci-dessous est non officielle et non vérifiée par le Soc

014737DC813 CALIBRE : PE

Trattement, Treatment: THIRAME(ROYALFO=GUSTAFSON42S=THIRAM42S)+FLUDIOXONIL+METALAXYL M(MAXIM XL=INFLUX XL=CELEST XL)+TRITICONAZOLE(ALIOS)

Vous noterez que le SOC (Service Officiel de Certification des graines) ne se prononce pas sur les composants chimiques figurant dans la partie

blanche de l'étiquette (j'imprime l'étiquette mais je ne suis pas responsable de ce qui est écrit et particulièrement de ce qui n'est pas de ma compétence !).

Pour celles et ceux qui s'intéressent à l'industrie des pesticides sachez que **Syngenta, Monsanto, BASF, Dow et DuPont vendent 85% des pesticides achetés dans le monde soit un marché de 30 milliards de dollars.**

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le sujet, faites un tour sur les sites proposés ci-après.

<http://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/resultats.aspx?Search=matiere&ID=133>

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/le-metalaxyl-reste-interdit-en-europe,8927>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Signalisation_des_substances_dangereuses

[http://www.gnis.fr/index/action/page/id/63/title/Les-missions-du-Service-officiel-de-contrôle-et-certification-\(SOC\)](http://www.gnis.fr/index/action/page/id/63/title/Les-missions-du-Service-officiel-de-contrôle-et-certification-(SOC))